

# CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

## Du vendredi 27 mars 2009

### Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mars 2009 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 27 mars 2009 à 19H30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET – FAYARD – Melle LEMELLE  
MM. COCHELIN – DAUTRICHE – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR - LEPEINTEUR –  
LETHUILLIER – MARC

#### ABSENTS REPRESENTES :

Mme DERBALI            pouvoir à M. FAUVEAU  
M. CHEVRON            pouvoir à M. LETHUILLIER  
M. COMBE                pouvoir à M. COCHELIN  
Melle LETELLIER        pouvoir à Mme FAYARD

Secrétaire de séance : Monique FAYARD.

#### I) – VOTE DES 3 TAXES :

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de fixer le taux des 3 taxes communales. Il rappelle que ce taux a été augmenté en 2007 et propose de le maintenir pour l'année 2009 à savoir :

- Taxe habitation	12,00%
- Taxe foncier bâti	23,10%
- Taxe foncier non bâti	50,00 %

La recette fiscale attendue pour l'année 2009 est de 296 462 €.

#### II) – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 DE M. LE RECEVEUR :

##### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE ET EAU ET AFFECTATION DES RESULTATS.

##### **A) - Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion de M. le Receveur.**

M. le Maire donne la parole à Mme BORGET qui présente au Conseil Municipal les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal, commune et eau.

Sous la présidence de M. LETHUILLIER, doyen d'âge de l'assemblée, et hors présence de M. le Maire qui a quitté la salle conformément à la loi, **les membres du Conseil Municipal, après avoir constaté la concordance entre les deux comptes ont délibéré et voté à l'unanimité les comptes administratifs 2008 et approuvé les comptes de gestion 2008 de M. le Receveur.**

**Commune :**

**Investissement :**

Dépenses :	640 135,84 €	Reste à réaliser :	2 027,00 €
Recettes :	496 036,80 €	Reste à recouvrer :	6 116,00 €
<b>Solde :</b>	<b>- 144 099,04 €</b>	<b>Solde</b>	<b>: 4 089,00 €</b>

**Fonctionnement :**

Dépenses :	743 963,92 €
Recettes :	889 071,40 €
<b>Solde :</b>	<b>145 107,48 €</b>

**Eau :**

**Investissement :**

Dépenses :	35 361,69 €
Recettes :	29 436,60 €
<b>Solde :</b>	<b>- 5 925,09 €</b>

**Fonctionnement :**

Dépenses :	29 095,25 €
Recettes :	36 063,98 €
<b>Solde :</b>	<b>6 968,73 €</b>

**B) – Affectation des résultats :**

**1) Budget communal :**

Le Conseil Municipal constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 145 107,48 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **Affectation en réserves chapitre R 1068 en investissement BP 2009 :** 140 010,04 €
- **Solde d'investissement Art. D 001 :** 144 099,04 €
- **Report de fonctionnement Art. R 002 :** 5 097,44 €

**2) Budget eau :**

Le Conseil Municipal constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 6 968,73 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **Affectation en réserves chapitre R1068 en investissement BP 2009** 5 926,00 €
- **Déficit d'investissement Art. D001 :** 5 955,09 €
- **Report de fonctionnement Art. R002 :** 1 043,67 €

**III) – BUDGETS PRIMITIFS :**

Sur invitation de M. le Maire, Mme BORGET présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances.

**A) Budget Primitif commune :**

Le budget s'établit en équilibre :

- **Section fonctionnement** 624 304,00 €
- **Section investissement** 450 548,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte ce budget primitif à l'unanimité.

**B) Budget Primitif service eau :**

- Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à **37 936,00 €**
- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à **44 477,00 €**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte ce budget primitif à l'unanimité.**

**IV) – EXTENSION CENTRE DE LOISIRS :**

M. le Maire informe le Conseil que les 32 places mises à disposition à l'ouverture du centre de loisirs en septembre 2008 s'avèrent insuffisantes. Ayant obtenu l'autorisation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour augmenter le nombre de places à 48 il y a lieu de signer un avenant à la convention mise en place en 2008.

**A l'unanimité le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention prenant en compte cette nouvelle situation.**

**V) – PARTICIPATION A LA SIGNALÉTIQUE RD 929 :**

M. le Maire présente la demande du Conseil Général de participer à la mise en place d'une signalétique interdisant la circulation des camions sur la **RD 929** entre Dreux et Nogent le Roi et de la dévier via Tremblay les Villages sur la **RD 26**. Considérant que RD 929 n'est pas traversante sur la commune de Ste Gemme Moronval mais uniquement limitrophe, que par ailleurs la circulation des poids lourds dans la traversée de la commune par la RD 308.2 pour se rendre soit sur la zone d'activité des Forts soit sur celle des Mares est récurrente.

M. le Maire souhaite que cette situation soit prise en compte dans le projet de déviation des poids lourds sur la **RD 929**.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de participer par solidarité avec les autres communes à hauteur de 25% au lieu de 50%.

**Le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition soit la somme de 258,67€.**

**VI) – DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE POUR AIDE A INSTALLATION JEUNE AGRICULTEUR :**

M. le Maire présente une demande d'exonération de la taxe foncière pour aide à l'installation d'un jeune agriculteur.

Considérant que la commune n'exonère pas de taxe foncière les nouvelles constructions (délibération du 15/09/2006).

Considérant que les terres concernées ne sont pas propriété du jeune agriculteur, qu'il n'est que simple exploitant, M. le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

**Le Conseil à l'unanimité approuve la décision de M. le Maire.**

**VII) – INDEMNITE LOGEMENT DE FONCTION INSTITUTEURS :**

M. le Maire propose d'entériner l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2008 au taux indiqué dans la circulaire n° 2009-02-0010 du 24 février

2009 à savoir :

- taux de base	2172 €
- taux majoré	2715 €

**Le Conseil vote à l'unanimité cette proposition.**

#### **VIII) – AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION POUR REMPLACEMENT EVENTUEL DE PERSONNEL ABSENT :**

Le Centre de Gestion d'Eure et Loir propose aux communes de s'affilier pour bénéficier à tarif réduit du service de remplacement qui permet de palier l'absence d'un agent de la fonction territoriale.

La prestation en cas d'absence d'un agent titulaire et vacataire serait de 170€ pour 7 H de travail effectif auquel s'ajouterait un forfait de 16€ pour frais de déplacement. L'affiliation à ce service permettrait par ailleurs d'obtenir un accompagnement auprès des agents déjà en poste et d'autre part un service d'aide au recrutement.

**Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer aux missions facultatives payantes du Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Eure et Loir :**

- Service de remplacement
- Service d'accompagnement
- Aide au recrutement

**et autorise M. le Maire à signer la convention.**

#### **IX) – INFORMATIONS :**

##### **- Subvention Fonds de Péréquation :**

M. le Maire informe que la troisième demande de subvention au Fond de Péréquation 2008 concernant les travaux chemin des Tiers, chemin de l'Eglise et parking de la maison de la Culture a été accordé à hauteur de 3492 € correspondant au maximum de subvention possible dont la commune peut bénéficier.

##### **- Remboursement anticipé d'un emprunt :**

M. le Maire informe qu'il a procédé au remboursement par anticipation de l'emprunt dont le capital restant était de 126 756,77€ permettant ainsi de faire l'économie au titre des intérêts normaux de 3 603,09€.

##### **- Remboursement partiel ligne de trésorerie :**

M. le Maire informe qu'il a procédé au remboursement de 20 000€ sur les 80 000€ de la ligne de trésorerie.

##### **- Travaux toiture Mairie :**

M. le Maire présente un devis de réparation de la toiture de la Mairie d'un montant de 780€ HT.

**Le Conseil à l'unanimité autorise ces travaux.**

**- Extension horaire garderie :**

Les habitants nouvellement arrivés sur la commune travaillent pour la plupart en région parisienne. Les horaires actuels de la garderie périscolaire ne répondent plus aux besoins de ces familles.

Une réflexion est menée pour étendre les plages horaires d'ouverture et de fermeture. Un sondage sera effectué auprès des parents d'élèves.

Les conseillers auront à délibérer lors du prochain Conseil Municipal.

**- Nettoyage chemin de Bel Air et chemin des Châtelets :**

De nombreux gravats et déchets sont régulièrement déposés sur ces deux chemins. Une opération de nettoyage sera réalisée au printemps, des devis ont été demandés comprenant l'enlèvement des ordures et la réalisation d'un merlon de terre empêchant la récurrence.

**- Sens unique chemin des Châtelets :**

La densité de circulation est de plus en plus importante sur le chemin des Châtelets dont la structure de chaussée et la largeur ne sont pas adaptées à une telle circulation ce qui présente un réel danger pour les véhicules se croisant et les piétons se trouvant sur les bords. La mise en sens unique s'impose sur ce chemin. M. le Maire prendra prochainement un arrêté municipal interdisant la circulation dans le sens Moronval vers Bel Air.

**- Interdiction de publicité :**

Il y a lieu de renouveler l'arrêté interdisant la publicité sur les immeubles et sur la voie publique pris en son temps par le maire Michel SICOT.

M. le Maire prendra un arrêté en conséquence.

**X) – DREUX AGGLOMERATION :**

- M. le Maire informe qu'il a signé la convention concernant la redevance spéciale 2009 pour l'enlèvement des ordures ménagères et assimilés de la commune (école, Mairie, Maison de la Culture) pour un montant de 2 705,48€ annuel.

- M. le Maire indique qu'il y a lieu de désigner 1 délégué et 1 suppléant supplémentaire pour le SIPAD.

Sont désignés :

**- Melle LEMELLE Simone déléguée**

**- M. MARC Paul délégué suppléant**

- M. le Maire fait le compte-rendu de la commission environnement du 11 mars 2009 concernant le choix de l'entreprise « VALORPLAS » pour le marché de recyclage des déchets.

- M. le Maire rend compte de la réunion du 25 mars 2009 à laquelle participait la secrétaire de Mairie sur la nouvelle procédure de mise en conformité des réseaux et sur le contrôle de raccordement. Le coût du contrôle étant de 150€ HT par visite notamment lors de cessions immobilières.

Il présente le règlement d'assainissement comprenant notamment le coût de participation pour raccordement à l'égout dont le montant de base est de 1000€HT.

#### **X) – ETAT D'AVANCEMENT PLU (Plan Local d'Urbanisme) :**

M. le Maire donne la parole à M. LHER qui expose l'état d'avancement du P.L.U. après l'enquête publique.

La commission urbanisme se réunira pour proposer lors d'un prochain Conseil les modifications à apporter suite à l'enquête publique et aux remarques des personnes associées (Etat, Conseil Général, Chambre d'Agriculture,...) et approuver le P.L.U.

#### **XI) – SYNDICATS :**

##### **- SDE :**

M. le Maire donne la parole à M. FOUGEROL qui rend compte des dernières réunions du SDE.

#### **XII) – OPERATION JUNICODE :**

M. le Maire présente au Conseil la seconde phase de l'opération JUNICODE, initié par Philippe DAUTRICHE, à l'école Michel Sicot qui aura lieu d'avril à juin. Les enfants évolueront sur une piste cyclable dans le cadre d'un programme d'éducation routière.

Une remise de récompense aura lieu lors de la finale à Dreux.

#### **XIII) – TOUR DE TABLE :**

**M. MARC** : Fait part de la prolifération de chats au lotissement des Sablons.

**Melle LEMELLE** : MAXIM'ART : 8 œuvres de la commune seront exposées à Vernouillet du 1<sup>er</sup> au 10 avril 2009.

**Mme FAYARD** : Des individus viennent fréquemment dans le lotissement de l'île d'Amourette sur le chemin entre le lot 4 et 5 et laissent des débris. Les habitants du lot 4 demandent qu'une poubelle soit installée à cet endroit.

**M. le Maire indique que les employés communaux passent régulièrement ramasser les immondices et fera installer une poubelle.**

**Séance levée à 22H10.**